



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 29 JUIN 2017

I/ Acquisition broyeur : décision modificative n°1

Le broyeur communal latéral Maschito de type GIRAFFA nécessitant de grosses réparations, il est apparu opportun de procéder à l'acquisition d'un nouveau matériel.

- Broyeur accotement ORSI de type Magnum 185 = 7 800€ HT
- Reprise ancien matériel = 1 800€ HT

Monsieur le Maire explique aux membres présents que cette dépense n'étant pas prévue au budget initial, il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget 2017 afin de pouvoir régler la facture correspondante.

Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative suivant le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
c/21571 - opération 112	+ 9 360.00€	
c/2315 - opération 83	- 9 360.00€	
TOTAL	0 €	0 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL	0 €	0 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 au BP 2017.

II/ Syndicat Energies Vienne : désignation de représentants en CTE

Par délibération du 14 mars 2017, le Comité du Syndicat ENERGIES VIENNE a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat rendus nécessaires par la réforme territoriale dans la Vienne.

L'arrêté inter-préfectoral actant l'entrée en vigueur effective de ces nouveaux statuts devrait intervenir au plus tard début juillet 2017.

Aux termes de ces statuts, chaque commune dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la Commission Territoriale d'Energie (CTE) dont elle relève (qui a le même périmètre géographique et le même nom que l'intercommunalité). Les statuts prévoient ainsi la mise en place de 7 CTE.

Sur recommandation de la Préfecture, afin que le calendrier puisse être respecté et faciliter l'installation de ces nouvelles instances syndicales, notre commune est invitée à désigner ses futurs représentants (1 titulaire + 1 suppléant) en Commission Territoriale d'Energie.

La Commission Territoriale d'Energie, qui sera animée par le Syndicat ENERGIES VIENNE, sera un lieu d'échange privilégié sur tous les besoins énergétiques des communes afin de répondre au mieux à leurs attentes. Elle se réunira une à deux fois par an. Elle constituera également, dès le mois d'octobre 2017, le collège électoral au sein duquel seront élus les délégués appelés à siéger au Comité Syndical.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sous réserve de l'arrêté inter-préfectoral à intervenir, désigne ses représentants pour siéger au sein de la Commission Territoriale d'Energie du Syndicat ENERGIES VIENNE, à savoir :

- représentant CTE titulaire : CHATELLIER Jean-Marie
- représentant CTE suppléant : DUGRE Thierry

Cette délibération sera notifiée au Syndicat ENERGIES VIENNE.

III/ Vie des Commissions

- POINT SUR :

- Travaux réseau eau potable à Entraigues et Villaray : travaux gérés par Eaux de Vienne et la CISE afin de remplacer des canalisations d'eau potable
- Réunion trimestrielle avec le personnel du 6 juin
- Conseil d'école du 6 juin :
 - * effectif stable pour rentrée 2017-2018
 - * départ de l'enseignant des CP et CE1 à la rentrée et du directeur de l'école de Chenevelles
 - * pas de modification dans l'organisation du temps scolaire pour cette rentrée de septembre 2017
- Réunion Banque Alimentaire et ADMR du 9 juin
- Rencontre avec Inspection Académique du 16 juin

- DATES A RETENIR :

- Commission du personnel : mercredi 5 juillet à 18h00
- Conseil Municipal : jeudi 14 septembre à 19h00

IV/ Informations et questions diverses

- CAPC : point sur Opération Programmée de l'Habitat pour tous travaux d'amélioration de l'habitat et concernant les propriétaires et les bailleurs – documentation mise à disposition au secrétariat de la Mairie
- Tir du feu d'artifice du 8 juillet à la Tour Forteresse